

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 3 mois, 11 fr.; 6 mois, 14 fr.; Un an, 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Service d'Été.					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	FÉRIQUEUX	PARIS	
10 h. 25 ^m matin	4 h. 40 ^m matin	6 h. 15 ^m matin	7 h. 17 ^m matin	7 h. 50 ^m matin	9 h. 11 ^m matin	11 h. 42 ^m matin	9 h. 52 ^m matin	12 h. 51 ^m matin	
5 h. 21 ^m soir	1 h. 00 ^m soir	2 h. 41 ^m soir	3 h. 52 ^m soir	4 h. 18 ^m soir	5 h. 17 ^m soir	8 h. 40 ^m soir	5 h. 45 ^m soir	4 h. 39 ^m soir	
11 h. 21 ^m soir	5 h. 45 ^m soir	7 h. 39 ^m soir	9 h. 22 ^m soir	9 h. 41 ^m soir		4 h. 41 ^m matin	11 h. 7 ^m matin	2 h. 58 ^m soir	

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. « matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 24 août.

Nous publions plus loin le grand et beau discours que M. de Freycinet vient de prononcer à Montauban. La situation intérieure et extérieure de la France est présentée, sous son vrai jour, et le pays applaudira aux paroles de confiance de M. le président du Conseil. Mais ce qui a frappé surtout l'opinion dans les déclarations de M. de Freycinet, c'est que le gouvernement a pris une sage mesure dans la question des décrets du 29 mars.

Si toute la politique du *Journal du Lot* depuis près d'un an avait eu besoin d'être justifiée, elle trouverait cette justification pleine et entière dans l'abandon des décrets jusqu'à l'examen et au vote d'une loi sur les associations. Le *Journal du Lot* a contesté de la manière la plus formelle qu'on ait pu donner le nom de lois existantes aux arrêtés de la Pompadour, aux décrets de Napoléon I^{er} et aux ordonnances de Charles X. Il a dit que ces mesures autoritaires étaient détruites par la proclamation même de la République en 1848, en 1870 et en 1875, et il n'a cessé de réclamer avec M. Dufaure, une législation nouvelle sur les associations. Eh bien ! ce que nous avons demandé sans relâche, voilà que le gouvernement se décide à le faire. Les révolutionnaires de droite et de gauche s'écrient que le gouvernement recule, et trouvent là un nouveau sujet d'attaque contre lui. Nous disons au contraire que le gouvernement vient de donner à la France et à l'Europe une grande preuve de sagesse. Les gouvernements forts sont précisément ceux qui savent s'arrêter dans une voie mauvaise. Jamais la République n'a été mieux conseillée qu'à l'heure présente.

œuvre. Enfin la République fut définitivement fondée.

A partir de ce moment, tout change; ce qui paraissait impossible devient facile. La confiance renaît, l'union se refait. Les populations protestent par leurs manifestations répétées de leur attachement grandissant pour nos nouvelles institutions. Nous arrivons ainsi, après quelques années, à ces admirables élections du 1^{er} août, qui sont pour moi le couronnement et le dernier terme de l'évolution historique que la France avait à accomplir (Très-bien ! et applaudissements.)

Ces élections, en effet, ont désillé les yeux des plus aveugles. Elles ont montré que, en face du grand parti national, du parti républicain, les autres partis n'avaient plus guère qu'une existence nominale. Il est permis d'entrevoir le jour prochain où, sans quelques personnalités chagrines ou trop compromises, les derniers restes de ces partis viendront s'absorber et se dissoudre dans nos rangs. (Vifs applaudissements.)

J'appelle ce jour de tous mes vœux, car nous devons désirer non la séparation qui affaiblit, mais l'union qui double nos forces. Nous ferons bon accueil à ces derniers venus, nous leur montrerons que, au sein de la démocratie, l'ouvrier de la onzième heure n'est pas le moins bien traité quand il vient avec le désir de travailler sincèrement et loyalement à l'œuvre commune. (Nouveaux applaudissements.)

Ces élections ont encore une autre signification, qui n'est pas moins importante; c'est que le pays entend se tenir à une égale distance de tous les extrêmes. (Vive approbation.) Il n'aime ni les révolutionnaires de droite ni les révolutionnaires de gauche. (Nouvelle approbation.) S'il n'est pas disposé à réagir, à retourner sur ses pas, il ne l'est pas davantage à se porter trop vite en avant et à précipiter son allure. Il veut la mesure en tout; il réclame le progrès, mais un progrès sage, raisonné, méthodique, qui ne compromette rien et ne bouleverse rien. (Vifs applaudissements.)

Cette consultation si profondément sentée, que le pays vient de rendre est d'autant plus remarquable, que depuis six mois tout semblait avoir été mis en œuvre pour le troubler et lui faire perdre son équilibre. Jamais on ne vit pareil débordement d'écrits et de paroles. Jamais, j'ose le dire, gouvernement ne fut plus attaqué, plus outragé, plus calomnié.

Jamais les faits ne furent plus audacieusement travestis, la vérité plus ouvertement dénaturée; jamais le bon sens public ne fut mis à plus rude épreuve. Nous avons tout laissé passer. J'ai tenu, pour ma part, ce que cette expérience se fit; j'ai eu confiance dans la fermeté d'esprit du pays. Je me suis dit qu'un peuple vraiment digne de la République, doit supporter la liberté. (Bravos et applaudissements) et qu'un gouvernement se défend non par des procès de presse, mais par ses actes, par la sagesse de sa politique.

C'est à bien gouverner que nous devons nous appliquer. Si nos gouvernements bien, les attaques seront impuissantes contre nous et l'opinion nous vengera. (Nouveaux applaudissements.)

Notre politique, messieurs, vous la connaissez, c'est la même que nous avons suivie depuis que nous sommes aux affaires; c'est celle que vous avez sanctionnée par vos votes.

En premier lieu, comme vous avez pu en juger, nous poursuivons le développement de la situation économique du pays. Nous cherchons à compléter le plus rapidement possible notre outillage national, nous imprimons la plus vive impulsion aux travaux publics; le programme que j'ai conçu et dont il m'a

été donné de commencer l'exécution, je l'ai remis non sans un grand serrement de cœur, à un successeur imbu de ma pensée et qui s'y consacre avec une ardeur dont le pays doit lui être reconnaissant. (Très-bien ! et applaudissements.) C'est par centaines de millions que le progrès se chiffre d'une année à l'autre, à mesure que les chantiers s'installent, se multiplient. En 1878, année du début, j'ai dépensé 100 millions; en 1879, 200 millions; dans la présente année 1880, nous dépensons 300 millions; l'année prochaine, nous dépenserons 400 millions; en 1882, nous dépenserons 500 millions, et nous resterons à ce niveau jusqu'à la fin, qui, selon mes prévisions, arrivera vers 1890. Je rappelle ces chiffres parce que nos adversaires affectent souvent de railler ce programme de travaux publics qui, au fond, n'a qu'un tort à leurs yeux, celui de servir trop bien les intérêts de la République. (Rires et applaudissements.)

Pendant que nous faisons ces énormes dépenses nous poursuivons une opération d'un autre ordre, qu'on a pu presque taxer de témérité et qui serait une témérité, en effet, dans un pays moins merveilleusement doué que le nôtre; nous accomplissons sur une immense échelle des dégrèvements d'impôts (Très bien !), c'est-à-dire que nos dépenses augmentent tandis que nous avons l'air de diminuer nos recettes. Dans l'année qui vient de s'écouler, nous avons demandé aux Chambres, qui les ont votés avec un patriotique empressement 460 millions de dégrèvements (Vifs applaudissements); mais nous sommes tranquilles, le pays nous les rendra sous forme d'accroissement de consommation, car ce pays est admirablement riche. Rien n'est perdu. Chaque facilité qu'on lui accorde se traduit immédiatement par un nouvel effort et un nouveau progrès. Nous sommes donc, quoi qu'en aient prétendu nos adversaires, qui, après avoir combattu des dégrèvements sont cependant résignés à les voter, sentant bien que le pays les approuve, nous sommes, dis-je sans inquiétude sur le vide apparent que nous venons de faire dans les caisses du Trésor, l'activité nationale se chargera de le combler. (Vive approbation.)

A côté du développement matériel, le développement intellectuel; les deux progrès ne vont pas l'un sans l'autre. Nous nous attachons à répandre l'instruction à tous les degrés; la démocratie veut être instruite; elle veut être éclairée; Aussi répandons-nous à flots l'enseignement, l'instruction primaire aussi bien que l'instruction secondaire, l'instruction secondaire aussi bien que l'instruction supérieure. Nous espérons que, dans quelques années, le citoyen qui ne saura ni lire ni écrire sera un phénomène introuvable dans la République française. (Applaudissements prolongés.) Nous comptons que nos établissements supérieurs ne le céderont en rien à ceux des autres pays, et que l'enseignement de l'Etat n'aura pas à redouter la concurrence des corporations religieuses. (Nouveaux applaudissements.)

Ce mot, messieurs, m'amène à vous entretenir, je le ferai du reste brièvement, d'une question dont nos adversaires ont cherché à faire grand bruit et avec laquelle ils s'étaient flattés d'influer sur les élections. Vous avez vu avec quel succès ! Je veux parler des congrégations non autorisées et des décrets du 29 mars. On nous dépeint comme des ennemis de la religion. Je ne crois pas, pour ma part, avoir à protester contre cette accusation; j'ai toujours respecté, je respecte profondément la religion. Au surplus, personne ne la menace sérieusement et, s'il en était besoin, le gouvernement que j'ai l'honneur de présider saurait, croyez-le bien, la protéger et la défendre. (Très-bien ! et vifs applau-

dissements.) Mais il ne faut pas que, sous prétexte de religion, des associations que le Concordat n'a pas prévues, prétendent se placer au-dessus des lois. C'est au moment où les entreprises de ces associations dans le domaine de l'enseignement excitaient de vives appréhensions, que nous avons été mis en demeure par l'un des pouvoirs publics d'appliquer les lois.

Nous avons fait cette application sur la plus puissante et la plus célèbre de toutes, sur la Compagnie de Jésus. Nous l'avons dissoute. Nous avons ainsi donné une satisfaction immédiate au sentiment de la Chambre des députés, en même temps que nous avons fourni une preuve indiscutable de la force du gouvernement et de l'autorité des lois qu'on avait osé contester. (Nouveaux applaudissements.) Quant aux autres congrégations, le décret spécial qui les vise n'a pas fixé la date de leur dissolution; il nous a laissés maîtres de choisir notre heure. Nous nous réglerons à leur égard sur les nécessités que fera naître leur attitude, et, sans rien abandonner des droits de l'Etat, il dépendra d'elles de se priver du bénéfice de la loi nouvelle que nous préparons, et qui déterminera d'une manière générale les conditions de toutes les associations laïques aussi bien que religieuses. (Applaudissements prolongés.)

Permettez-moi en terminant, messieurs, de vous dire quelques mots de notre politique étrangère. Vous voyez périodiquement, dans les journaux qui nous sont hostiles, des bruits plus ou moins inquiétants sur l'état de nos relations, sur de prétendues tentatives d'intervention plus ou moins inopportunes auxquelles se laisserait aller le gouvernement de la République, sur de soi-disant complications naissantes. Eh bien, ne croyez rien de tout cela. Jamais la situation n'a été meilleure. La France, il est vrai, est sortie de l'isolement auquel l'avaient condamnée les événements et elle a repris sa place dans la politique générale. L'isolement ne saurait convenir longtemps à un grand pays; il ne saurait convenir ni à ses intérêts, ni à sa dignité. (Bravos et applaudissements.) Mais de là à la politique d'aventure, il y a fort loin, et cette distance, nous ne la franchirons jamais. (Vifs applaudissements.) Je connais trop, pour ma part, les sentiments de ce pays, qui veut résolument la paix, pour rien faire qui puisse la compromettre. (Très bien ! très bien ! Ayez foi dans cette assurance et laissez passer les rumeurs contraires sans vous en émouvoir. (Nouvelle approbation.)

Vous le voyez, messieurs, la situation est bonne au dedans et au dehors; au dehors, c'est la paix; la paix profonde, la paix sans jactance comme sans faiblesse; au dedans, c'est le calme, la sécurité, le travail; c'est une prospérité financière sans précédent, c'est une activité commerciale et industrielle qui dépasse toutes les prévisions, c'est un ordre matériel que rien ne trouble et qui repose non seulement sur la fermeté du gouvernement, fermé de toute personne ne doute, mais, ce qui vaut mieux encore, sur la sagesse des populations. (Applaudissements.)

Cette situation, mes chers compatriotes, il dépend de vous de la maintenir et de la développer. C'est en émettant des votes comme celui du 1^{er} août que vous fortifiez vos gouvernements et que vous les préservez des écarts. C'est en continuant d'affirmer la République sage, modérée, progressive, démocratique, que vous découragez les factions et que vous préparez le terrain commun sur lequel tous les bons citoyens pourront se rencontrer. (Vifs applaudissements.) Achevons l'union dans ce pays; soyons libéraux, soyons tolérants, n'oublions pas que nous avons cessé d'être un parti et que nous sommes devenus la France. (Nouveaux et plus vifs

applaudissements.) Ne négligeons aucun des devoirs que cette situation nous impose. Restons en toutes circonstances en pleine possession de nous-mêmes. Ayons l'exacte mesure des choses et l'équilibre constant qui fait les grands peuples et les fortes démocraties. (Applaudissements prolongés.)

Messieurs, je vous propose la santé de M. le Président de la République, (Applaudissements), dont la pensée doit toujours être présente parmi nous comme la pensée de la France est toujours présente à son esprit. Je bois à la santé de M. Jules Grévy, Président de la République française. (Applaudissements prolongés.)

Je bois également à la municipalité de Montauban et de son digne maire, que nous désirons voir, les uns et les autres, rester aux affaires le plus longtemps possible pour la prospérité et le bonheur de cette cité républicaine. (Double salve d'applaudissements.)

On lit dans la Liberté :

Au lieu de ressusciter une législation surannée, depuis longtemps tombée en désuétude, qui n'est en rapport ni avec la situation contemporaine ni avec l'esprit du siècle, et qui soulève, dans son interprétation légale et dans son application pratique, les plus graves difficultés, le gouvernement se résout à demander à une législation nouvelle les forces dont il a besoin pour ramener à une règle commune tous ceux qui s'en écartent aujourd'hui.

C'est la bonne voie. C'est celle que nous avons conseillée dès le début du conflit. Nous ne pouvons qu'approuver le ministère d'y entrer résolument.

Mais ce que nous désirons, c'est qu'il y entre libéralement.

Le droit d'association est un droit fondamental qui constitue une des grandes conquêtes de la Révolution de 89. Il doit être libre en principe, et ne peut être réglementé ou limité que si, dans son exercice, il devient dangereux pour l'ordre, ou s'il est contraire à la morale publique. C'est une des formes de la liberté de penser et de croire. Il faut la consacrer et la respecter.

La surveillance de ce qui se passe dans les réunions de ces sociétés particulières, est affaire d'administration. Le pouvoir est certainement armé de droits assez étendus pour prévenir, contrôler ou réprimer tous les faits qui peuvent créer un péril social.

On a dit, notamment en ce qui concerne les congrégations religieuses, que le cléricalisme est l'ennemi et qu'il faut le réduire à l'impuissance; mais comment se traduit cette hostilité?

Est-ce par des actes formels? Est-ce par des complots contre le régime établi? Est-ce par des excitations à la haine et au mépris du gouvernement? Dans ce cas, on aura toujours la puissance répressive des tribunaux qui n'hésiteront pas à punir.

Est-ce, au contraire, par des doctrines générales, par des opinions, par des tendances contraires aux idées et aux vérités sur lesquelles repose la société moderne? Mais, en pareil cas, que peut-on espérer de la contrainte et de la répression? On le voit bien à l'épreuve. Quel résultat appréciable a-t-on obtenu par les rigueurs auxquelles on a eu recours? On a dissous quelques réunions de Jésuites, on a fermé quelques chapelles, mais l'esprit clérical, mais le jésuitisme, l'a-t-on atteint, l'a-t-on étouffé? Loin de là, on lui a donné au contraire de nouvelles forces en donnant à ceux qui le professent le prestige de la persécution.

On lit dans le Parlement :

S'il est vrai que le cabinet a reconnu, comme le dit très bien le Temps, que la situation actuelle est incontestablement fâcheuse, qu'il est dans l'intérêt du gouvernement de la faire cesser au plus tôt et de mettre fin du même coup aux divisions qui en ont été le triste résultat, nous n'avons qu'à féliciter M. de Freycinet et ses collègues d'avoir si bien compris le sens et la portée des élections du 1^{er} août.

Que signifient en effet ces élections pour tout observateur de bonne foi? Sont-elles une approbation de la politique qu'a suivie le cabinet à l'égard des congrégations? N'ont-elles pas un caractère plus haut, une signification plus profonde? Si elles ne sont pas le dernier terme de l'évolution historique de la France moderne, elles marquent tout au moins qu'une grande étape a été franchie. La République est entrée dans l'intelligence, dans le cœur de la nation presque tout entière. Les masses rurales qu'un reste de défiance en tenaient éloignées, lui apportent leur adhésion, d'autant plus durable qu'elle a été plus lente à venir. Mais ces recrues nouvelles, si éloignées par tempérament des idées radicales, ont un rôle à remplir dans la République: elles seront le lest qui empêchera le navire d'éprouver des secousses dangereuses. Du jour où elles sont entrées, pour

n'en plus sortir, sur le terrain de nos institutions républicaines, la force du parti radical s'est trouvée non pas accrue, mais singulièrement amoindrie. Les modérés qui se plaignaient d'être entraînés par les impatients ont maintenant un point d'appui solide et résistant pour s'opposer aux mouvements irréfléchis et à la politique d'aventures.

Chose singulière! les intransigeants, les radicaux, qui se réjouissent des élections du 1^{er} août comme d'un triomphe pour leurs idées et leur programme, ne tarderont pas à s'apercevoir que plus la République s'étend dans le pays, moins ils sont les maîtres de la conduire à leur gré. Ce qui faisait leur force apparente, c'était l'obstination des conservateurs à se tenir en dehors de la République, à s'isoler dans une lutte stérile contre nos institutions.

A ce point de vue, les élections dernières sont un événement tout à fait considérable. M. de Freycinet a eu raison de le proclamer. Son discours prouve qu'il en comprend comme nous la signification. Il a marqué nettement l'intention de rompre avec la politique révolutionnaire. Il nous promet de revenir aux pratiques régulières d'un gouvernement libéral qui a conscience de sa force et de l'appui de la nation. Ce ne sont que des promesses: l'avenir, un avenir prochain, nous dira si elles sont destinées à s'évanouir devant les menaces du parti radical ou à se transformer en réalités.

Informations

On a affiché dans toute la France le discours de M. de Freycinet. L'en-tête est ainsi conçu :

« Discours prononcé par M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères, président du conseil des ministres et président du conseil général de Tarn-et-Garonne, au banquet offert par la municipalité de Montauban. »

Il est contresigné : « Pour copie conforme, pour le ministre de l'intérieur et des cultes : le sous-secrétaire d'Etat, A. Fallières. »

On avait annoncé l'étrange nouvelle de la nomination de M. Lepère comme ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Voici un télégramme adressé par l'ancien ministre au journal qui avait annoncé sa nomination :

Auxerre, 21 août.

Je vous prie de démentir le bruit répandu par les journaux, et accueilli, à ma grande surprise par l'agence Havas, de ma nomination à Rome.

LEPÈRE.

Un procès intenté à MM. Bernard et de Margerie fils pour avoir crié : Vive le roi! est venue devant le tribunal correctionnel de Lille.

M. Bernard a été condamné à 100 fr. d'amende, M. de Margerie fils à 50 fr.

Le produit de la plus-value sur les impôts et revenus indirects s'est élevé pendant la première quinzaine d'août 1880, à la somme de 12 millions 470 mille francs, qui se décomposent ainsi :

Table with 2 columns: En plus, En moins. Rows include Enregistrement (2,747,000), Timbre (319,000), Douanes (1,781,000), Contributions indirectes (7,104,000), Postes (981,000), Télégraphes (176,000), Total (12,789,080).

Les journaux de Paris disent qu'il y a quelques jours déjà que le sens des déclarations que le président du conseil devait faire au sujet des congrégations avait été communiqué à Rome, et c'est à cause de cela que Léon XIII aurait écrit de s'expliquer longuement sur les affaires de France dans le dernier discours tenu au consistoire.

D'un autre côté, interpellé sur ce que le gouvernement entendait faire à l'égard des établissements qui, fondés par les Jésuites, continueraient à exister sous la direction de sociétés anonymes, un membre du gouvernement aurait reconnu qu'il n'y avait aucun moyen légal d'empêcher cette reconstitution des maisons d'enseignement et d'éducation.

Les journaux allemands parlent d'une pétition qui circule actuellement dans tout l'empire, et dans laquelle on rend le prince de Bismarck attentif aux graves dangers que courent non seulement l'économie sociale et la propriété, mais aussi la civilisation et la religion du peuple allemand par l'influence toujours croissante du mosaïsme. Pour remédier aux dangers signalés, les pétitionnaires demandent d'urgence que la législation qui a rendu possible d'empêcher l'exploitation et la perversion de la nation allemande par les juifs soit complétée et révisée.

A cet effet, le Parlement et la Chambre des députés, en Prusse, devront être saisis de projets de loi en vertu desquels : 1^o l'immigration des israélites, surtout du côté de l'Est, serait entravée; 2^o les branches d'industrie exploitées de préférence par les juifs, telles que les bourses, les banques et les journaux, seraient contrôlées et fortement imposées; 3^o les israélites seraient absolument exclus de toutes les fonctions publiques.

Voici l'épilogue de l'affaire de Tunis :

Le bey, obsédé par les persécutions dont il est l'objet de la part de M. Maccio, consul général d'Italie depuis plusieurs mois, vient de signer un amrah par lequel il s'engage à ne jamais plus faire aucune concession à personne sans la permission du gouvernement français.

C'est là, pour M. de Freycinet, un succès bien complet.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous apprenons qu'à la suite d'une résolution prise hors session, et qui ne pouvait être plus heureusement inspirée, MM. les membres du Conseil général du Lot ont envoyé à notre illustre compatriote M. Gambetta, président de la Chambre des députés, une adresse le priant de venir présider à la solennité de l'exposition régionale agricole qui aura lieu à Cahors, au mois de mai 1881.

Toutes les populations du Lot, et, en particulier, celle de Cahors, font des vœux ardents pour que M. Gambetta réponde favorablement à l'appel cordial de ses compatriotes.

M. Gambetta, père et Mme Gambetta, sont arrivés dimanche à Cahors.

ÉCOLE NORMALE

Le conseil municipal de Cahors était réuni extraordinairement, jeudi 19 courant, pour délibérer définitivement sur la question toujours pendante de l'école normale. Il s'agissait de voter une subvention de 50,000 fr. en faveur du département pour la création d'une école normale de garçons à Cahors, avec cette condition que dans le cas où, pour une cause quelconque, l'école viendrait à être supprimée, la subvention serait remboursée à la commune de Cahors. Ce programme était celui déjà adopté en 1876 par le conseil municipal. L'allocation demandée a donc été votée à l'unanimité.

Vendredi une délégation du Conseil général qui a bien voulu s'adjoindre certains membres du Conseil municipal a recherché l'emplacement le plus convenable pour l'établissement de la future école. Cette commission a arrêté son choix sur la propriété Couderc, dans la rue des Carmes, entre les propriétés Palame et Carayon. Ce choix a été communiqué samedi au Conseil général qui a adopté les propositions de sa commission.

La Compagnie d'Orléans vient de prendre l'initiative d'une mesure dont nous ne saurions trop la féliciter. Désormais, sur son réseau, les banquettes des voitures de troisième classe effectuant un trajet de durée seront remboursées et garnies de drap.

Toute personne qui a dû rester quinze ou vingt heures assise sur une banquette de bois pour effectuer en chemin de fer un long trajet est à même d'apprécier à sa juste valeur la mesure prise par le chemin de fer d'Orléans. Pour garnir tout le matériel de troisième classe de son réseau, il ne s'agit de rien moins que d'une dépense de plusieurs centaines de mille francs.

SITUATION ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE

DU DÉPARTEMENT DU LOT Par M. L. de LAMBERTERIE, ancien Député

La situation économique du département du Lot devient inquiétante.

Le phylloxera l'envahit de tous côtés.

Sur 80,000 hectares dont se compose son vignoble, le terrible insecte en avait déjà atteint, au mois de septembre dernier, 12,000, sur lesquels 2,000 étaient complètement détruits (1).

Si, contre ce fléau, nous ne trouvons pas au plus tôt un remède vraiment cherché depuis dix ans, nous allons perdre le cinquième de nos vignes, soit 20 millions que nous donnait, tous les ans, 800,000 hectolitres de vin.

Ce désastre n'est pas le seul qui nous menace.

Avec leurs cotons, qui entrent aujourd'hui pour plus de moitié dans la confection du linge et des vêtements, les Etats-Unis d'Amérique ont fait baisser, en France, d'un quart au moins, le prix des laines, des chanvres et des lins.

Ils vont y amener la même baisse sur le prix des céréales et du bétail, la production desquels ils se livrent, depuis quelques années, avec un ardeur et un succès toujours croissants.

En 1870, ils cultivaient, en froment, sept millions six cent mille hectares, qui leur donnaient quatre-vingt-six millions d'hectolitres, nécessaires pour leur consommation. Ils en cultivaient, en 1879, plus de treize millions d'hectares qui leur rendaient plus de cent quarante-six millions d'hectolitres dont cinquante-quatre millions pour l'exportation (2).

En 1877, dit M. de Marliave, on avait importé (des

Etats-Unis) en Angleterre 6,412 têtes de bétail. En 1878, on en avait déjà importé 52,115. Il ajoute dans une note : « Ce chiffre s'est élevé, pour toute l'année 1878, à 81,589; et, pour 1879, on croit que ce sera plus du double (3). »

L'on comprendra l'extension que va prendre cette double production, quand on saura : 1^o Que c'est à peine si les Etats-Unis cultivent actuellement cent millions d'hectares sur un milliard, qui forment l'étendue de leur territoire;

2^o Que les plus belles prairies et les meilleures terres s'y vendent de 16 à 300 fr. l'hectare (4);

3^o Que le froment, dont le prix de revient est de 2 fr. 82 c. l'hectolitre, dans l'Iowa de 6 fr. dans le Dakota, « rendu dans un port anglais serait de 15 fr. 88 c., laissant un bénéfice au producteur, aux chemins de fer, aux expéditeurs, aux intermédiaires (5);

4^o Enfin, que les éleveurs américains peuvent livrer à Chicago, à New-York, etc., des bœufs de quatre ans à 175 fr. par tête; des veaux d'un an à 50 fr.; des milliers de moutons prêts pour la boucherie, de 15 à 20 fr. pièce; des milliers de pores de haute graisse, de 30 à 35 fr. l'un; et que les prix de transport d'Amérique en Europe, qui triplent les prix de ces divers animaux, va diminuer d'un tiers, ou d'un quart, grâce aux immenses bateaux à vapeur qui se construisent, en ce moment, dans les bassins de la Delaware ou de la Clyde.

Dans quatre ou cinq ans, les Etats-Unis vont être en mesure de livrer à la France tout le bétail et tout le bétail nécessaires à la consommation de ses habitants, et à des prix inférieurs d'un quart au moins, aux prix auxquels ces produits reviennent aux agriculteurs français.

Les Etats-Unis vont être en mesure de livrer à la France tout le bétail et tout le bétail nécessaires à la consommation de ses habitants, et à des prix inférieurs d'un quart au moins, aux prix auxquels ces produits reviennent aux agriculteurs français.

Ce serait incontestablement la ruine de ces agriculteurs et celle de tous leurs ouvriers.

Les agriculteurs seraient obligés de laisser leurs terres en friche et de fermer leurs établis. Leurs ouvriers n'auraient plus ni travaux, ni salaires.

Les rentiers, les commerçants, les industriels et leurs ouvriers y gagneraient incontestablement. Ils auraient la vie à meilleur marché jusqu'au jour où les agriculteurs américains ne rencontrant plus de concurrents sur les marchés français, y relèveraient leurs prix au taux qu'ils jugeraient convenable.

Si la France entière n'était pas complètement ruinée, elle en souffrirait cruellement, et le Lot en serait particulièrement éprouvé, puisque, comme on va le voir, il est un des départements où le prix de revient, pour les céréales au moins, est plus élevé que partout ailleurs.

Le phylloxera nous laissera-t-il alors assez de vin pour payer quelques morceaux de pain?

Le gouvernement nous paraît décidé à maintenir les droits d'entrée, bien faibles du reste, sur le bétail étranger.

1. Compte rendu de la commission supérieure du phylloxera, p. 36, tableau A. 2. M. Ronna, le blé aux Etats-Unis d'Amérique, p. 35 à 498. 3. Etude sur la crise agricole et sur les traités de commerce. 4. M. Ronna, idem, p. 40, 43. 5. M. Ronna, idem, p. 95, 114, 116.

Quant aux droits presque insignifiants, qui pèsent sur les grains et farines, ils vont disparaître. Dans ces conditions, à quelles résolutions devons-nous nous arrêter, habitants du Lot, nous qui ne sommes guère que des producteurs de grains? Devons-nous suivre le courant d'émigration qui, du 1^{er} janvier 1846 au 31 décembre 1877, a enlevé plus de 21,000 de nos concitoyens et aller sur les bords du St-Laurent, du Mississipi ou du Sacramento, tenter fortune au milieu de nos concurrents? La question est posée; et pour nous elle est résolue. Nous devons rester attachés au sol sur lequel nous sommes nés, lutter et triompher. Oui, nous ne craignons pas de le dire, si nous voulons déployer toutes nos forces vives, nous pouvons réparer les désastres du phylloxera, quels qu'ils soient, et faire face à la concurrence américaine. Par quels moyens? Que devons-nous faire par nous-mêmes? Que devons-nous demander au gouvernement? Ce sont les deux points que nous allons examiner.

PREMIER POINT. Il faut d'abord changer notre mode de culture. Ce mode est insensé, et en voici la preuve: L'hectare, semé en froment, rend En Angleterre..... 26 hectol. Dans le département de l'Aisne, d'Eure-et-Loir, de Nord, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Somme..... 20 (2) En France, en moyenne..... 15 (3) Dans le Lot..... 10 (4) Il en est de même pour toutes les autres céréales; Nos terres à blé sont cependant aussi fertiles que celles des plus riches départements de France ou de l'Angleterre elle-même; Mais, tandis que les agriculteurs anglais apportent, tous les ans, sur leurs champs de 4 à 500 quintaux de fumier, par hectare; ceux des départements ci-dessus indiqués, 300; ceux de la France, en général, 200; ceux du Lot n'en apportent sur les leurs que 100 au plus. La quantité des produits est proportionnée à la quantité du fumier employé. Les sillons, ne l'oublions pas, ne sont que des berceaux destinés à soutenir les plantes, et à leur procurer l'humidité ou la chaleur dont elles ont besoin. L'engrais est leur aliment. Plus vous leur en fournirez, plus elles vous donneront de grains. Donnons à nos blés la même nourriture que les agriculteurs anglais donnent aux leurs, et nous obtiendrons le même rendement qu'eux, 26 hectolitres par hectare. Leur rendement sera même de 30 hectolitres, si nous portons la dose à 500 quintaux (5); et rien n'est plus facile, ce nous semble. Le domaine de nos cultures, non compris les vignes, est de 300,000 autres hectares environ. Réduisons ce domaine à 100,000 hectares; et convertissons-en 200,000 en prairies naturelles ou artificielles; complons, avec notre cheptel, nos engrais d'étable; ajoutons-y une certaine quantité d'engrais artificiels, de façon à porter la fumure, comme nous venons de l'indiquer, à 500 quintaux; et avec ces 100,000 hectares nous aurons la même quantité de grains qu'avec 300,000. Nous soutiendrons ainsi la concurrence américaine; nous aurons la vie à meilleur marché, sans abaisser le salaire de nos ouvriers. Il est bien certain, en effet, que si les 30 hectolitres de froment que nous retirons, annuellement, en moyenne, de 3 hectares, ne nous reviennent qu'à 20 fr. l'un, et ce point est admis; ils ne nous reviendront qu'à 10 à 12 ou à 15 au plus, si nous les obtenons d'un seul hectare avec deux tiers de semence et deux tiers de frais de culture en moins. Nous aurons, en outre, les bénéfices que nous rapportera notre cheptel augmenté de deux tiers; et ils seront considérables encore, si le gouvernement, comme il faut l'espérer, frappe l'entrée en France du détail des Etats-Unis de droits équivalents à ceux dont les Etats frappent l'entrée des vins français chez eux. Les droits sont de 54 fr. 74 c. l'hectolitre. Dans le Lot, comme partout, en général, l'élevage du détail est plus rémunérateur que la culture des terres. (6)

(1) Statistique internationale page 104 et 106.
(2, 3 et 4) Statistique de 1868, enquête de 1862.
(5) Thier exige 600 quintaux par hectare. Mais le rendement s'élève à 46 et 45 hectolitres.
(6) D'après la Statistique officielle de 1868 page 162 et suiv. le moyen en France :
1^o D'un cheval valant 434 fr. est de..... 695
2^o D'un bœuf..... 272
3^o D'une vache à 179
4^o D'une brebis..... 21

Vœux des Conseils généraux.

Le vœu suivant a été déposé au conseil général de l'Oise par M. Frauck Chauveau :
Le Conseil général, Considérant que la question du rachat des chemins de fer par l'Etat est posée devant les pouvoirs publics; Qu'il importe que les conseils généraux donnent leur avis dans une question où sont engagés des intérêts aussi considérables; Considérant que les promoteurs du rachat par l'Etat ne s'expliquent pas et ne sont pas d'accord sur le régime qu'il conviendrait d'adopter pour l'exploitation des chemins de fer après le rachat; Que, dans ces conditions, le rachat des chemins de fer conduirait inévitablement l'Etat à en prendre l'exploitation; Que cette mesure serait dangereuse et funeste à tous les points de vue, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique et financier;

Qu'elle diminuerait les garanties de contrôle établies dans l'intérêt public sur les chemins de fer, et rendrait plus difficile le recours des intérêts lésés; Que la construction des chemins de fer par l'Etat est moins rapide et moins économique que la construction par les particuliers ou par les compagnies et doit être restreinte au cas où elle est rigoureusement nécessaire; Qu'elle subordonnerait les tarifs à des considérations et à des influences étrangères à l'intérêt général, et créerait ainsi un état de choses dangereux pour le Trésor et pour les contribuables; Que l'adoption de cette mesure tendrait à multiplier d'une manière fâcheuse le nombre des fonctionnaires, et à entraver l'esprit d'initiative privée qui convient au contraire d'encourager et de développer, surtout sous un régime républicain et dans une société démocratique;

Que, dans les conditions actuelles, le rachat des chemins de fer serait un saut dans l'inconnu et jetterait le pays dans une aventure pleine d'incertitude; Considérant, etc. Le Conseil général émet le vœu qu'il ne soit pas, dans les conditions actuelles, procédé au rachat des chemins de fer, et qu'en aucun cas l'Etat ne se charge de leur exploitation. Que cependant le gouvernement use plus largement, dans l'intérêt public, de la surveillance et de l'action que lui donnent la loi et les cahiers des charges sur les compagnies des chemins de fer.

Un vœu dans le même sens a été émis, à une grande majorité, par le Conseil général du Lot. M. Delpech, professeur de 4^e au Lycée de Cahors, est nommé censeur des études au Lycée de Bastia.

AVIS.

Les vacances des écoles primaires communales sont fixées du 1^{er} septembre au 15 octobre. Les réservistes des classes 1871-1873 sont arrivés à Cahors; ils ont déjà commencé leur période d'exercice de vingt-huit jours.

L'Officiel publie un arrêté concernant le plan des études et le programme de l'enseignement secondaire classique des lettres dans les lycées et collèges. Nous le publierons dans notre prochain numéro.

Le ministre de la guerre ayant décidé que cinq bataillons de chasseurs à pied, actuellement en Algérie, rentreraient en France, ces bataillons seront remplacés par des bataillons d'infanterie. Un bataillon du 11^e et un bataillon du 7^e de ligne seront désignés pour aller en Afrique après les grandes manœuvres.

La Classe 1879

LES DEUX PORTIONS DU CONTINGENT. Le nombre des jeunes gens de la classe de

1879 qui seront appelés cette année sous les drapeaux pour y être maintenus après une année de service a été fixé, pour l'armée de terre, à 96,132.

Le contingent de la marine a été fixé à 7,499 hommes. Le chiffre est réduit à 5,079 par suite des engagements volontaires contractés pour la marine depuis le 1^{er} janvier 1880.

La première portion du contingent comprendra par conséquent 101,211 hommes. Mais, en raison des non-valeurs (dispenses, exemptions, services auxiliaires, etc.), le ministre a décidé qu'il faudrait désigner 109,880 jeunes soldats choisis dans chaque liste de recrutement cantonal parmi les hommes ayant obtenu les numéros les moins élevés au tirage au sort.

La proportion entre le nombre total des jeunes gens inscrits (152,502) et le chiffre des hommes qui doivent être compris dans la première portion (109,880) est de 72,05 0/0.

Cette proportion servira de base à la division en deux portions de la liste de recrutement de chaque canton. Une opération d'arithmétique très simple permet aux jeunes gens de la classe de se rendre compte, dès à présent, de leur situation exacte.

Un canton comprend, par exemple, 182 inscrits. Ce nombre, multiplié par 72,05 produit le total de 13,113 qui, divisé par 100, donne le chiffre 131.

Ce sont donc les hommes ayant tiré les 131 premiers numéros qui font partie de la première portion, défalcation faite des non-valeurs. Nous donnerons successivement les renseignements concernant les ajournés des classes 1877 et 1878, la formation du contingent de la marine et les permutations.

Le 20 août, vers les 5 heures du soir, le jeune Kernevaise, Henri, âgé de 8 ans, se baignait aux abords du batardeau servant d'école de natation, lorsque, s'écartant de l'endroit réservé, il fut entraîné au large par le courant. Aussitôt M. Guiral Léopold, n'écoutant que son courage, s'élança et fut assez heureux pour sauver l'infortuné d'une mort certaine.

Le jeune Léopold Guiral n'en est pas à son coup d'essai : Au mois de juillet dernier, il sauva, au péril de ses jours, un jeune étudiant, qui se baignait à la hauteur de l'île de Cabessou. Les témoins de cet acte de dévouement félicitèrent notre jeune sauveur de sa belle conduite.

Les Orages.

On mande de Riom, le 20 août : Un orage d'une violence extraordinaire vient d'éclater sur la ville de Riom et sur ses environs. Des grêlons plus gros que des œufs, quelques-uns plus gros que le poing, sont tombés pendant vingt minutes. Des branches d'arbres ont été hachées menu. Les oiseaux tués jonchent le sol. Les vitres des fenêtres sont brisées dans presque toutes les maisons. La consternation est générale.

Les journaux de Dijon rapportent que le 20 août, un violent orage a éclaté sur Dijon. Pendant plus d'une heure les éclairs ont sillonné le ciel et la foudre a grondé avec intensité.

La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville, notamment sur la manufacture Maître, rue de Mirande. Elle a traversé la toiture pratiquée enroulée et, planant dans les ateliers, elle a renversé un ouvrier, le sieur Jongant, sur une table. Un autre ouvrier, le sieur Poncel, a été jeté contre un placard. Heureusement ces deux ouvriers ne se sont point ressentis des suites de cette violente commotion; et il n'y a eu, en fait de dégâts, que quelques tuiles brisées. Le même coup de tonnerre s'est fait également ressentir à la manufacture des tabacs. Il a renversé plusieurs ouvriers, mais sans leur causer aucun mal.

Une dépêche d'Angoulême, mande qu'un orage épouvantable a éclaté sur plusieurs communes de l'arrondissement de Ruffec. Des grêlons de la grosseur d'un œuf ont saccagé les vignes, les maïs et les fruitiers.

Un grand nombre d'animaux de basse-cour surpris par l'orage ont été tués. Les vitres sont brisées, les toitures défoncées et enlevées. Les dégâts sont incalculables.

Dernières Nouvelles

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 22 AOÛT

Ardennes
Circonscription de Mézières
Electeurs inscrits 23,550
Votants..... 18,897
MM. Corneau, rép... 6,673 voix
Jacquemart rép... 5,103
Riché, réact... 6,998
Ballottage....
Savoie
1^{re} Circonscription de Chambéry
Electeurs inscrits 19,175
Votants..... 11,255
MM. Chevallay, rép... 10,803 Elu
Bulletins bl. ou nuls 452

Paris, 22 août.

A la suite d'un échange de télégrammes entre les diverses puissances participant à la conférence de Berlin, il a été décidé que si le 24 août au soir, la Porte n'a pas fait remise au Monténégro des territoires de Dulcigno, dès le 25, toutes les puissances enverront à Palerme, désigné comme le point de réunion, leurs vaisseaux de guerre destinés à la démonstration navale.

Tous ces vaisseaux, au nombre de 9, sans compter ceux de la France, devront être réunis dans le délai de trois jours au lieu désigné. La Russie a annoncé l'envoi de 2 cuirassés. L'Autriche, 2 cuirassés. L'Italie, 2 cuirassés. L'Angleterre, 2 cuirassés. L'Allemagne, 1 frégate.

Quant à la France, malgré les instances des autres nations, elle n'a pas encore fait savoir ce qu'elle enverra. La dépêche diplomatique dont on nous donne connaissance, à l'instant même, est très longue et très grave.

Bourse de Paris

Cours du 24 Août.
Rente 3 p. 0/0..... 85 75
— 3 p. 0/0 amortissable 87 70
— 4 1/2 p. 0/0..... 117 75
— 5 p. 0/0..... 119 40

Crédit Foncier de France

I. — Prêts hypothécaires à long terme de 10 à 60 ans sans amortissement.
Intérêt 4 45 % par an, portant l'annuité à 4 80 % pour un prêt à 60 ans et à 5 % pour un prêt à 50 ans. — Ces prêts sont remboursables à toute époque à la volonté de l'emprunteur.

II. — Prêts hypothécaires à court terme de 1 à 5 ans.
Intérêt 4 45 % par an. — Ces prêts en sont pas remboursables par anticipation.

III. — Prêts communaux pour toute durée avec ou sans amortissement.
Intérêt 4 50 % par an ou au dessous suivant l'importance du prêt et sans aucune commission.

IV. — Les départements, les fabriques et autres établissements publics peuvent emprunter aux mêmes conditions que les communes, par acte sous seings privés, sans hypothèque et sans enregistrement. Pour tous renseignements s'adresser : au Crédit foncier de France, rue neuve des Capucines, 19, à Paris, et en outre aux Notaires.

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors
Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces)

AVIS.

Nous prions nos abonnés, en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PLUS DE TÊTES CHAUVES !
HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et repousse certaine à tout âge (à forfait). — **AVIS AUX DAMES** : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. On envoie gratis renseignements et preuves. On gère MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (op. le Louvre) PARIS.

Le Journal des Tirages Financiers

(10^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse
Capital : **SIX MILLIONS** de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.
Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco

DELPECH

COUVREUR ZINGUEUR

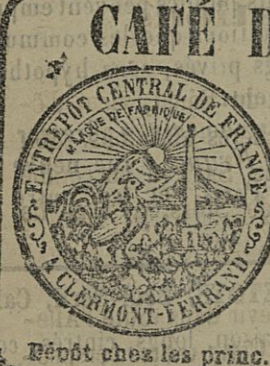
23, rue de la Liberté, à Cahors,

A l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Entrepreneurs, que, établi à Cahors depuis peu, il se charge des Couvertures de bâtiments en zing ou en ardoise, toutes fournitures comprises.

Ornements en zing et garnitures en plomb. Chaînes à dilatation. Couverture ardoise mosaïque. Couverture ardoise agrafée ou à pince, ne se déformant pas par suite de la déviation des charpentes en bois ou de la dilatation de celles en fer, et conservant toujours leur régularité première. L'ardoise étant inaltérable de sa nature, les couvertures défectueuses ne sont dues qu'à la mauvaise façon.

Le **Sieur Delpech** espère que MM. les propriétaires voudront bien honorer de leur confiance. Il offre pour garantie de son travail l'appréciation de M. es architectes.

On trouve chez lui divers échantillons.



CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

— Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^e de comestibles

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
CHEMISES INFROISSABLES
Spécialité
De Lingerie pour homme, sur mesure
Salle Maison à Montauban
CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
Représentée à CAHORS,
par **M. IHÈDES,**
Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

A CÉDER

Une Etude de Notaire
A LAUZERTE (Tarn-et-Garonne)
S'adresser à M^{me} V^e BERTRAND.

Librairie Firmin-Didot et C^e
Imprimeur de l'Institut, rue Jacob, 56, Paris.
Nouvelle édition ;

WALTER-SCOTT

ILLUSTRÉE

traduction nouvelle

Il paraît une livraison chaque semaine
La livraison... 0,50
Le fascicule (3 livraisons)... 1,50
On souscrit chez tous les libraires.

A VENDRE

BONNE OCCASION
des
APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE
avec nombreux accessoires.
S'adresser au bureau du Journal.

TONIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général,
pharmacie **LACOMBE**, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des
maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie **LACOMBE**, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie **LACOMBE** à Cahors

Rente Foncière

Sa hausse progressive, son traité de 200 millions avec le **Crédit Foncier de France**, assurant l'augmentation du revenu et le doublement du capital. — Réserves sociales dépassant déjà 14 0/0 du capital versé.
Cours actuel : 600 fr. — Cours justifié : 700 fr.
Lire la brochure de **D'ARGENT**, du **Gaulois** (50 c.) ; librairie, 17, boulevard Montmartre, Paris.

GAZETTE DE PARIS

La plus grande des journaux financiers
NEUVIÈME ANNÉE
Parait tous les Dimanches
PAR AN

4

FRANCS
ABONNEMENTS D'ESSAI
2^e Fr. Première Année

Prime Gratuite
LE BULLETIN AUTHENTIQUE
des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS à LOTS
PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.
Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDI-POSTE ou TIMBRES-POSTE
59, Rue Tailbout — Paris

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaises pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'hiver.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

Avenue de la gare de Rocamadour.

L'hôtel **Carbois**, situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien-être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Avignac actionnaire de la Fontaine minérale, offre à ses clients de leur donner, tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'hôtel **Carbois**.

COMPLÈMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES DU TRAVAIL DE FAMILLES

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochets, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnés en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements *franco*, 8 fr. 50, avec le **MUSÉE**, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au **Journal du Lot**.

Bureaux : 41 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. *Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Coëtant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Jehannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1879 (46^e année de la collection) est en vente ; Collection : les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs, le 46^e volume, Paris 7 fr. (France et union postale) ; 1 volume 1 fr., 2 vol. 1,50, 3 vol. 2 fr. et à partir de 4 vol. 25 en plus par volume. — Nota. — Les volumes reliées se payent 1 fr. 50 en plus par volume.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN, MUSÉE ET MODES CONTRE 50 CENT, EN TIMBRES-POSTE.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanes, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de irchange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnons, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVRETS
DE LA MAISON CHRISTOFFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION

DE MACHINES DE TOUTE SORTE

LOUIS DEBYSER

Ancien mécanicien de marine, longtemps attaché aux chemins de fer et à de grands établissements industriels en France et en Espagne, se charge de la réparation ou de la construction de toute machine qu'on voudra bien lui confier : machines à vapeur fixes, locomobiles, machines à coudre etc. etc.

Successeur de Ramondou, Quai-Séguir, Cahors.